



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes



Nice, le 6 novembre 2014

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles et
Instituteurs

Mesdames et Messieurs les Principaux de collège
comportant une SEGPA

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs chargés
d'une circonscription

53 Avenue Cap de Croix
06 181 Nice Cedex 2

Tél : 04 93 72 63 00
Fax : 04 93 72 64 17

Mèl : ia06@ac-nice.fr

Web : www.ac-nice.fr/ia06

**Division du personnel
Enseignant 1^{er} degré
DIPE3**

Affaire suivie par :

J. AMBERT

Justine.ambert@ac-nice.fr
04 93 72 63 29

Objet : Actions de formations à l'étranger

Référence : Note de service 2014 – 129 du 9/10/2014 parue au BO du 16 octobre 2014

La note de service citée en objet présente l'ensemble des actions de formation à l'étranger, pour l'année 2014/2015, accessibles aux enseignants du premier degré. Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique menée en faveur des langues vivantes.

J'attire particulièrement votre attention sur les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger gérés par le Centre International d'Etudes Pédagogiques.

Ces stages, de durée variable selon la langue et le pays se déroulent pendant les congés scolaires d'été. Ils visent à un renforcement des compétences linguistiques. Les langues concernées sont l'allemand, l'anglais.

Un enseignant ne peut formuler qu'un vœu de formation (un second à titre indicatif peut être précisé dans le cas où le stage demandé serait complet), et s'engage à renseigner le questionnaire d'évaluation qui lui sera adressé.

Les participants aux stages remettent un bilan de fin de stage qu'ils adresseront aux inspecteurs concernés de leur académie ainsi qu'une copie au Ciep.

Les candidats retenus ont l'obligation de suivre l'intégralité du programme de stage et de respecter les dates d'arrivée et de départ arrêtées et publiées dans les fiches d'information. La présence et l'assiduité sont contrôlées par l'organisme de formation.

L'ensemble des dates, modalités et contenus est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/language-courses/faq>

Les candidatures seront saisies à l'adresse ci dessus.

Après édition, elles seront adressées, au plus tard le 12 janvier 2015, pour avis circonstancié, aux inspecteurs de circonscription qui les transmettront à la DSDEN 06 dès réception des dossiers.

La Division des Personnels Enseignants reste à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.

Michel-Jean FLOCH